

086-218601748-20230627-70_D2023-DE
Reçu le 30/06/2023

Public & 30/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21 Pouvoirs : 8 Absent : 0

Date de la convocation : 20 juin 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GABIGNON Christophe, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU BEUGIN Valérie représentée par JR MINEREAU ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENT:/

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°70

Rapporteur: Christian MICHAUD

OBJET: DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UN ENTREPÔT COMMUNAL SITUE 2, PLACE GAMBETTA

Il est rappelé que la commune de Naintré est propriétaire d'un bâtiment communal, ancienne caserne de sapeurs-pompiers.

Il s'agit d'un bâtiment d'une surface de 181 m² situé sur une parcelle cadastrée Bl n°198, en zone Urbaine du Plan Local d'Urbanisme. Il est composé de deux pièces (un garage et une salle) et d'anciens sanitaires. Il n'y a plus de raccordements aux réseaux électriques, gaz et eau ni d'équipements intérieurs (chauffages, luminaires, sanitaires etc).

Après avoir servi de lieu de stockage de matériel communal, il a été vidé pour pouvoir être mis en vente. Cet espace n'est pas utilisé par la population.

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, le service des Domaines a été sollicité en date du 14 décembre 2022.

AR Prefecture

086-218601748-20230627-70_D2023-DE Recu le 30/06/2023

L'association Sportive Châtelleraudaise de sauvetage et de secourisme a souhaité acquérir cet entrepôt pour un montant 47 700€ hors frais de notaire afin de développer son activité et d'y stocker du matériel.

Il est proposé au conseil municipal de constater la désaffectation totale de cet espace communal, d'en prononcer le déclassement pour permettre la cession à l'association Sportive Châtelleraudaise de sauvetage et de secourisme pour un montant de 47 700€ hors frais de notaire.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2111-1, L.2141-1, L.3211-14, L.3221-1 et L.1212-1,

VU l'avis du service France Domaine en date du 9 mars 2023,

VU le courrier d'offre d'achat de M. Grégory FOLLIOT, président de l'ASCSS reçu en mairie le 8 juin 2023.

Considérant que cet espace communal n'est pas aménagé et entretenu en vue de pouvoir être utilisé par le public,

Considérant que cet espace public n'est pas affecté à l'usage direct du public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- -constate la désaffectation totale du bâtiment communal situé 2, place Gambetta sur une parcelle cadastrée Bl n°198.
- -en prononce le déclassement,
- -autorise M. le Maire à signer tous documents et actes, notamment notariés, afférents à cette opération.

VOTE

POUR: 22

ABSTENTIONS: 7

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet

acte, le

3 0 JUIN 2023